

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/07/2024 - 37210 - 2016 B 07963 - 383 703 873 - SAFT



COMPTES ANNUELS

SAFT SAS

Société par actions simplifiée

26 QUAI CHARLES PASQUA 92300 LEVALLOIS PERRET

Comptes au 31/12/2023



Bilan actif

Rubriques	Montant brut	Amort. Prov	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	231 490	231 490		6 529
Concessions, brevets et droits similaires	17 832 462	17 832 463	-1	-1
Fonds commercial	39 350 173	260 720	39 089 453	39 089 453
Autres immobilisations incorporelles	17 811 220	14 929 297	2 881 923	198 197
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 446 561	77 351	3 369 211	3 369 211
Constructions	69 332 803	48 562 995	20 769 808	22 005 154
Installations techniques, matériel, outillage	213 235 377	151 664 763	61 570 613	62 351 399
Autres immobilisations corporelles	11 892 878	9 939 697	1 953 181	1 717 458
Immobilisations en cours	21 693 507		21 693 507	18 829 232
Avances et acomptes	1 070 895		1 070 895	104 935
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	402 389		402 389	402 389
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	38 112		38 112	38 112
Prêts				
Autres immobilisations financières	251 699		251 699	242 442
ACTIF IMMOBILISE	396 589 565	243 498 777	153 090 788	148 354 511
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	42 054 655	4 147 570	37 907 085	45 391 042
En-cours de production de biens	28 942 614		28 942 614	20 737 808
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	28 990 641	18 543 043	10 447 598	8 820 640
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 365 794		5 365 794	3 854 265
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	216 004 562	627 229	215 377 333	211 507 284
Autres créances	67 850 757		67 850 757	51 381 039
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont action propres :)				
Disponibilités	3 274 597		3 274 597	845 446
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	256 667		256 667	93 279
ACTIF CIRCULANT	392 740 287	23 317 842	369 422 445	342 630 803
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	3 058 624		3 058 624	4 543 224
TOTAL GENERAL	792 388 476	266 816 620	525 571 857	495 528 538

Bilan passif

Rubriques		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	(dont versés :)	34 848 000	80 615 040
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :)	3 484 800	7 622 451
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	(dont réserve des prov. fluctuation des cours :)	24 509	24 509
Autres réserves	(dont achat œuvres originales artistes :)		
Report à nouveau		3 650 712	-16 589
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		4 062 530	-46 237 390
Subventions d'investissement		4 511 111	6 273 568
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		50 581 661	48 281 588
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		7 410 805	6 857 539
AUTRES FONDS PROPRES		7 410 805	6 857 539
Provisions pour risques		52 366 263	50 910 236
Provisions pour charges		9 152 450	13 762 330
PROVISIONS		61 518 714	64 672 566
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		166 303	363 700
Emprunts et dettes financières divers	(dont empr. participatif)	5 180 863	21 048 940
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		130 928 210	110 689 514
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		72 620 951	81 095 300
Dettes fiscales et sociales		47 693 894	36 860 897
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 201 031	5 043 298
Autres dettes		132 245 864	114 716 704
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		7 620 517	4 895 394
DETTES		405 657 634	374 713 747
Ecarts de conversion passif		403 043	1 003 097
TOTAL GENERAL		525 571 857	495 528 538

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	74 570 435	282 852 712	357 423 147	370 169 146
Production vendue de services	697 561	947 441	1 645 002	5 547 390
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	75 267 996	283 800 153	359 068 149	375 716 536
Production stockée			8 991 572	23 022 624
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 753 281	76 973
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			41 463 838	9 871 210
Autres produits			61 665 216	33 846 676
PRODUITS D'EXPLOITATION			472 942 055	442 534 019
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			168 688 759	209 433 877
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			4 360 575	-1 925 695
Autres achats et charges externes			99 762 292	103 807 935
Impôts, taxes et versements assimilés			7 190 781	6 432 301
Salaires et traitements			98 943 034	82 708 523
Charges sociales			36 482 902	34 004 899
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 441 696	16 219 816
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			20 332 906	18 553 430
Dotations aux provisions			21 073 567	23 910 263
Autres charges			3 097 782	9 193 732
CHARGES D'EXPLOITATION			478 374 295	502 339 079
RESULTAT D'EXPLOITATION			-5 432 240	-59 805 060
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée			-2 541	19 525
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			257 026	1 536
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			-283 572	-195 044
Différences positives de change			225 720	1 348 884
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			199 174	1 155 376
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 718 811	1 738 948
Différences négatives de change			123 753	545 531
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 842 564	2 284 479
RESULTAT FINANCIER			-4 643 390	-1 129 103
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-10 078 171	-60 914 638

Compte de résultat (suite)

<i>Rubriques</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		48 089
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 377 451	2 720 550
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	4 999 820	4 589 630
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 377 272	7 358 270
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	546 054	50 330
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 276 960	1 547 538
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	587 235	3 012 217
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 410 249	4 610 085
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 967 023	2 748 185
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-12 173 678	-11 929 063
TOTAL DES PRODUITS	479 515 960	451 067 190
TOTAL DES CHARGES	475 453 430	497 304 580
BENEFICE OU PERTE	4 062 530	-46 237 390

COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis selon le nouveau plan comptable général modifié par le règlement ANC 2014-03 et le code de commerce ainsi qu'aux règles et principes comptables français.

Les états financiers sont préparés en cohérence avec les principes retenus par TotalEnergies SE, actionnaire contrôlant de notre société, dans l'arrêté de ses comptes consolidés 2023 et notamment en lien avec le rapport Sustainability & Climate – Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Compagnie en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030 et soumis à l'assemblée générale du 26 mai 2023.

A - Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B - Faits marquants

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

I- Immobilisations corporelles et incorporelles

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que des logiciels.

Ils sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité.

Le fonds commercial a été valorisé lors de l'apport partiel d'actif effectué en 1999.

Les commissions agents relatives à des contrats clients avec du chiffre d'affaires à l'avancement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles (compte 204), elles sont amorties sur la durée du contrat. Les coûts d'acquisitions de ces immobilisations incorporelles correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec les clients. Ces dépenses sont principalement constituées de commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire appliqué à la durée d'utilité estimée. Le montant de l'écart entre le calcul suivant la durée d'utilité et la durée d'utilisation généralement admise fiscalement est porté en provisions réglementées en amortissements dérogatoires.

Il en est de même si les amortissements sont calculés selon le mode dégressif.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

c) Dépréciation des actifs incorporels et corporels

La société détermine à la clôture de chaque exercice, s'il existe des indices de pertes notables de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de vente diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, l'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectuant généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif.

La société réalise un test de dépréciation annuel sur le fonds commercial même sans indice de perte de valeur .

Lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Lorsque la valeur actuelle redevient supérieure à sa valeur comptable, la dépréciation antérieurement constatée est reprise au compte de résultat.

II- Frais de recherche et développement

Les coûts de développement peuvent être immobilisés ou comptabilisés en charge, étant précisé que la prise en charge de ces coûts constitue la méthode préférentielle.

Les dépenses de recherche et développement de l'exercice se partagent entre l'amélioration des produits et la mise au point de nouveaux produits.

III - Participations, autres titres immobilisés

Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés au coût d'achat plus frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la Société. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société considérée, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

IV - Stocks

Les matières premières et les produits achetés sont principalement valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours et les produits finis sont valorisés au coût de production réel calculé à partir d'un coût standard corrigé des écarts de coûts annuels. Le coût de production incorpore les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est comptabilisée pour les stocks et en-cours dont la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

V - Créances et dettes commerciales

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VI- Opérations en devises

Tous les actifs et passifs en devises autres que les titres de participation qui n'ont pas de couverture individualisée sont évalués au dernier cours de change connu à la date d'arrêt des comptes. Les «écarts de conversion ACTIF » représentent des pertes latentes et sont provisionnées à 100 %.

VII- G.I.E

Les opérations en commun représentent uniquement le résultat net du GIE avec PSA. La part de SAFT du GIE, est de 26%. Le GIE GLM1 loue des batteries aux utilisateurs de véhicules électriques. En 2023, cette structure génère un résultat à l'équilibre.

VIII- Contrat long terme

- La division ADP a une activité de contrat à long terme comptabilisée selon la méthode de l'avancement technique et qui représente 4 % du chiffre d'affaires.

- Le segment Stockage d'Energie de la division ESS a une activité de contrat à long terme comptabilisée selon la méthode de l'avancement technique et qui représente 8 % du chiffre d'affaires.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

IX- Provisions risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées conformément au CRC n° 2000-06 qui définit ces éléments comme des passifs dont les échéances ou les montants ne sont pas fixés de façon précise et qui résultent d'obligations à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue.

Les provisions pour risques et charges comprennent des provisions pour garanties données aux clients sur les produits vendus dont la durée varie entre 1 et 5 ans, les pertes de change, ainsi que des provisions pour risques et charges divers. Le montant des provisions utilisées durant l'exercice s'élève à 13.9 millions d'euros.

X- Provisions pour pensions et obligations similaires

La société comptabilise le montant dû au titre de l'assurance retraite, qui représente les indemnités de fin de carrière, et une provision pour médaille du travail.

Les indemnités de fin de carrière sont désormais évaluées en supposant principalement un départ à la retraite à l'initiative des salariés, avec paiement d'indemnité de départ en retraite soumis à charges sociales et s'élèvent au 31 décembre 2023 à 5,5 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de ces indemnités est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée du régime évalué. Au 31 décembre 2023, le taux d'actualisation retenu s'élève à 3.75%.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement les gratifications d'ancienneté. A ce titre, la provision pour médailles du travail s'élève à 2 millions d'euros au 31 décembre 2023

Le montant des provisions utilisées durant l'exercice s'élève à 3.1 millions d'euros pour les retraites et 0.1 millions d'euros pour les médailles.

Les variations de provisions sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel de la société.

XI- Avances conditionnées

Les avances remboursables versées par l'état en faveur de la recherche figurent dans ce poste.

XII- Emprunts

La société a contracté l'emprunt suivant auprès de :

- TotalEnergies Treasury : ligne de crédit à long terme : 5 001 789 EUR, à taux variable, dont 5 000 000 EUR de capital et 1 789 EUR d'intérêts capitalisés avec une échéance au 07/03/2024

XIII - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la société s'élève à 2.0 millions d'euros et intègre notamment les éléments suivants :

Provision pour pensions et obligations : 3.2 M€

Provision pour restructuration : 1.4 M€

Subventions : 1.4 M€

Sorties immobilisations : -1.4 M€

Actions : - 2.1 M€

Pénalités de marchés : -0.5 M€

XIV - Subventions d'investissements

Les subventions sont comptabilisées dans les comptes 131- Capitaux propres et 777- Produits exceptionnels conformément aux subventions d'investissements.

Ces subventions sont relatives à des projets de R&D dont la durée excède 12 mois.

XV - Intégration fiscale

La Société SAFT SAS fait partie du Groupe d'intégration constitué par la Société Total Energies SE qui est tête du groupe. A ce titre son impôt qui est déterminé comme si elle était imposée séparément, est apporté à Total Energies SE. En 2023, cet impôt est constitué du CIR pour 12 M€.

XVI - Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et des charges.

Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du plan comptable ne sont pas comptabilisés, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

XVII - Liste des transactions significatives concernant les parties liées

Le conseil d'administration du 28/11/2005 a autorisé une convention, entre SAFT GROUPE S.A.S et les autres filiales du Groupe SAFT, relative à la facturation d'une prestation de services appelée « CSA » (Contrat Service Agreement) en 2013.

Pour SAFT SAS, filiale du Groupe SAFT, le montant annuel des factures s'élève à 2 411 242 Euros.

Le conseil d'administration du 28/11/2005 a autorisé une convention entre SAFT Groupe et les autres filiales du Groupe SAFT, relative à la facturation d'une prestation de services appelée « MSA » (Management Service Agreement) en 2012.

Pour SAFT SAS, filiale du Groupe SAFT, le montant annuel des factures s'élève à 4 500 342 Euros.

XVIII- Eléments post clôture

Néant

C – Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis au niveau du groupe SAFT, la société TotalEnergies SE est la société tête de groupe et la société SAFT SAS y est intégrée globalement.

Immobilisations

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisitions, Apports</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	231 490		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 234 678		4 759 177
Terrains	3 446 561		
		Dont composants	
Constructions sur sol propre	29 695 104		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	37 911 063		1 726 635
Install. techniques, matériel et outillage ind.	202 659 494		13 176 233
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport	1 756 167		21 742
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9 425 680		1 036 252
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	18 829 232		2 864 275
Avances et acomptes	104 935		965 960
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	303 828 236		19 791 097
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	402 389		
Autres titres immobilisés	38 112		
Prêts et autres immobilisations financières	242 442		9 257
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	682 943		9 257
TOTAL GENERAL	374 977 347		24 559 531

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			231 490	
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			74 993 855	
Terrains			3 446 561	
Constructions sur sol propre			29 695 104	
Constructions sur sol d'autrui				
Const. Install. générales, agenc., aménag.			39 637 699	
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 600 350		213 235 377	
Installations générales, agenc., aménag.				
Matériel de transport			1 777 909	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	346 963		10 114 969	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			21 693 507	
Avances et acomptes			1 070 895	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 947 313		320 672 020	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			402 389	
Autres titres immobilisés			38 112	
Prêts et autres immobilisations financières			251 699	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			692 200	
TOTAL GENERAL	2 947 313		396 589 565	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Réévaluation	Acquisitions, Apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	224 961	6 529		231 490
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 686 308	2 075 452		32 761 760
Terrains	77 351			77 351
Constructions sur sol propre	23 583 632	526 170		24 109 802
Constructions sur sol d'autrui				
Const. Install. générales, agenc., aménag.	22 017 381	2 435 812		24 453 193
Install. techniques, matériel et outillage ind.	140 308 094	12 661 760	1 305 091	151 664 763
Installations générales, agenc., aménag.				
Matériel de transport	1 145 991	115 350		1 261 341
Matériel de bureau, informatique, mobilier	8 318 397	620 624	260 664	8 678 357
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	195 450 847	16 359 715	1 565 755	210 244 807
TOTAL GENERAL	226 362 116	18 441 696	1 565 755	243 238 057

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Constructions :							
- sur sol propre							
- sur sol d'autrui							
- Installations							
Install. Tech							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPORELLES							
Acquis. Titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Méthodes d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculées de la manière suivante :
(en fonction de la durée d'utilité)

ETABLI EN EURO		31/12/2023	
NATURE DE L'IMMOBILISATION	Durée et mode		
	Linéaire	Dégressif	
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, droits similaires			
Fonds de commerce	5		
Immobilisations corporelles			
Agencements de terrains	7		
Bâtiments industriels	30		
Bâtiments légers	15		
Bâtiments administratifs et commerciaux	25		
Agencements et installations des constructions	10		
Matériels d'occasions	3		
Matériels et outillages industriels	10		
Agencements et installations de matériels industriels	10		
Matériels de transports	5		
Matériels de manutentions	10		
Matéries de bureaux	5		
Mobiliers de bureaux	10		
Matériels informatiques	5		

Ecart de conversion sur créances et dettes

<i>Nature des écarts</i>	<i>Actif</i>	<i>Ecart</i>	<i>Provision pour</i>	<i>Passif</i>
	<i>Perte latente</i>	<i>compensées par couverture de change</i>	<i>perte de change</i>	<i>Gain latent</i>
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	2 988 061			383 535
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	70 563			19 308
Dettes sur immobilisation				
TOTAL	3 058 624			402 843

Composition du capital social

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>A la clôture de l'exercice</i>	<i>Créés pendant l'exercice</i>	<i>Remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	2 904 000			27,76
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Provisions et dépréciations

<i>Rubriques</i>	<i>Au 01/01/2023</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Au 31/12/2023</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients et pour projets clients	46 367 012	18 014 943	15 074 315	49 307 639
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	4 543 224	3 058 624	4 543 224	3 058 624
Provisions pour pensions, obligations similaires	10 648 400		3 221 263	7 427 137
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	3 113 930	389 940	1 778 557	1 725 313
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
	64 672 566	21 463 507	24 617 360	61 518 714
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	20 407 424	19 658 457	17 375 267	22 690 613
Dépréciations comptes clients	670 774	674 450	717 995	627 229
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
	21 078 198	20 332 906	18 093 262	23 317 842
TOTAL GENERAL				
	85 750 765	41 796 413	42 710 621	84 836 556
Dotations et reprises d'exploitation		41 406 473	37 710 802	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		389 940	4 999 820	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Charges constatées d'avance

ETABLI EN EURO		31/12/2023
<i>Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes suivants du bilan</i>		<i>Montant</i>
Prestations de services		256 667
TOTAL		256 667

Commentaires :

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES		<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>Plus d'un an</i>	
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières		251 699	251 699		
Clients douteux ou litigieux		633 452	633 452		
Autres créances clients		215 371 110	215 371 110		
Créance représentative de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés		362 778	362 778		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux					
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices					
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée		7 207 110	7 207 110		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés					
Etat, autres collectivités : créances diverses					
Groupe et associés		55 262 398	55 262 398		
Débiteurs divers		5 018 470	5 018 470		
Charges constatées d'avance		256 667	256 667		
TOTAL GENERAL		284 363 685	284 363 685		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice					
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
ETAT DES DETTES		<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>Plus d'un an, - 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine		166 303	166 303		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		5 180 863	5 180 863		
Fournisseurs et comptes rattachés		72 620 951	72 620 951		
Personnel et comptes rattachés		28 055 534	28 055 534		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		9 505 557	9 505 557		
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée		7 564 428	7 564 428		
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés		2 568 374	2 568 374		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		9 201 031	9 201 031		
Groupe et associés					
Autres dettes		132 245 864	132 245 864		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		7 620 517	7 620 517		
TOTAL GENERAL		274 729 424	274 729 424		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés					

Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			4 062 530
impôt sur les bénéfices			-12 173 678
RESULTAT AVANT IMPOT			-8 111 148
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires			
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-8 111 148

Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

ETABLI EN EURO		31/12/2023	
<i>Nature des différences temporaires</i>	<i>Montant</i>	<i>Accroissements et allègements</i>	
Accroissements			
Provisions règlementées :			
Autres :			
Ecart de conversion Passif	1 003 097		259 100
Accroissements de la dette future d'impôts		1 003 097	259 100
Allègements			
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation			
Provision indemnité de départ	3 100 405		800 635
Provision Perte de change	3 058 624		790 042
Charges de restructuration	1 536 536		396 887
Autres :			
Organic	656 101		169 471
Ecart de conversion Actif	4 543 224		1 173 515
Contrat à Long terme	2 254 039		582 218
Allègements de la dette future d'impôts		15 148 929	3 912 768

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avais et cautions	27 946 805					27 946 805

Total	27 946 805					27 946 805
-------	------------	--	--	--	--	------------

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Avais et cautions	4 247 205					4 247 205

Total	4 247 205					4 247 205
-------	-----------	--	--	--	--	-----------

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Total						
-------	--	--	--	--	--	--

Effectif moyen

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	604	
Etam	402	
OUVRIERS	564	
INTERIMAIRES		158
Total	1 570	158

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-10 078 171	-12 173 678	2 095 507
Résultat exceptionnel à court terme	1 967 023		1 967 023
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	-8 111 148	-12 173 678	4 062 530

Filiales et participations

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>QP détenue</i>	<i>Val, brute titres</i>	<i>Prêts, avances</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>
<i>Siège social</i>	<i>Capitaux propres</i>	<i>Divid. encaiss.</i>	<i>Val. nette titres</i>	<i>Cautions</i>	<i>Résultat</i>
FILIALES (plus de 50%)					
SAFT RUSSIE	178 652	90	345 389		0
	459 289		345 389		-20 836
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
SCRELEC (au 31/12/2022)	352 515	17	60 000		10 637 124
3800 actions pour 57 000€	393 522		60 000		0
GIE GLM1 (au 31/12/2022)	152 000	26			4 314
	105 317				-46 682

AUTRES PARTICIPATIONS

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

<i>Dénomination sociale - siège social</i>	<i>Forme</i>	<i>Montant capital</i>	<i>% détenu</i>
TotalEnergies SE - 2 PLACE JEAN MILLIER 92078 PARIS LA DEFENSE	SE	6 030 629 588	100,00%

Variation des capitaux propres

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		48 281 588
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		48 281 588
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital	45 767 040	
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves	4 137 651	
Variations des subventions d'investissement	1 762 457	
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		
Résultat de l'exercice		4 062 530
	SOLDE	-47 604 618
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		50 581 661

Eléments sur les postes des entreprises liées

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>
ACTIF IMMOBILISE		
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		402 389
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	18 284 626	
Autres créances	45 246 130	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-5 118 363	
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-9 713 185	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations		
Autres produits financiers	256 959	
Charges financières	-4 677 544	

Saft

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital social de 34 848 000 euros
26 Quai Charles Pasqua 92300 Levallois Perret – 383 703 873 RCS Nanterre
(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA SOCIETE DU 19 JUIN 2024

Saft Groupe SAS, dont le siège social est au 26, Quai Charles Pasqua-92300 Levallois Perret, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 481 480 465 agissant en tant qu'associé unique de la Société (l'"Associé Unique"),

A préalablement pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du rapport de gestion du Président et des rapports des Commissaires aux Comptes

A pris les décisions ci-dessous énumérées relatives à

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ,
- Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du C G I ,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et à l'article 13 des Statuts ,
- Autorisations de cautions, avals et autres garanties ;
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du Rapport de Gestion du Président et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 4 062 529,90 €

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique constate que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de 4 062 529,90 €

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit .

Bénéfice de l'exercice 2023	4 062 529,90 €
Report à nouveau existant à la clôture de l'exercice 2023	3 650 712,01 €
	<hr/>
Solde du report à nouveau	7 713 241,91 €
Sans distribution de dividende	

Il est rappelé que les dividendes suivants ont été précédemment versés

- 0€ au titre de l'exercice 2022
- 0€ au titre de l'exercice 2021
- 0€ au titre de l'exercice 2020

TROISIEME DECISION - Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du C G I

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code Général des Impôts, l'Associé unique constate que le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts exposées durant l'exercice 2023 s'élève à 0 €

QUATRIEME DECISION - Mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, et à l'article 13 des Statuts

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président, constate qu'au cours de l'exercice 2023 aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de commerce et de l'article 13 des Statuts n'a été exécutée ou conclue

CINQUIEME DECISION - Autorisations de cautions, avals et autres garanties

L'Associé Unique décide, conformément à l'article 16 1 dernier alinéa des Statuts, d'autoriser le Président, avec faculté de substitution, à consentir au nom de la Société, des cautions, avals et garanties pour le compte de la Société dans la limite de

15 (quinze) millions d'Euros

au profit de tous tiers et notamment des sociétés du groupe Saft

Par dérogation à ce qui précède, le Président aura tous pouvoirs, avec faculté de substitution, pour donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, sans limitation de montant Il est précisé que cette autorisation vaudra également pour tous nantissements auprès de tous établissements financiers et de crédit.

Les autorisations données par cette Cinquième Décision prennent effet à la date de la présente décision de l'Associé Unique et sont donnée pour une durée de douze mois Elles annulent et remplacent les autorisations données par l'Associé Unique qui couraient jusqu'au 1^{er} juillet 2023

SIXIEME DECISION - Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.



Saft Groupe SAS
Représentée par :
Cédric Duclos

*
* *



Saft

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Saft

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Saft,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Saft relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a small flourish.

Stéphane Pédrón